

Flash FFAM N° 138–10 Octobre 2014

☎ : 02 38 06 00 67 - ✉ : ffam@moulinsdefrance.org 🌐 : www.moulinsdefrance.org

Publication périodique de la FFAM destinée à l'information des responsables des associations adhérentes et aux membres de la Section des Membres Individuels.

Mentionnez sur tous vos documents y compris sur votre bulletin périodique votre affiliation à la FFAM créez un lien dynamique pointant vers le site de la FFAM www.moulinsdefrance.org sur le site de votre association
Flashs précédents disponibles en ligne sur le site de la FFAM <[moulinsdefrance.org](http://www.moulinsdefrance.org)> (onglet Actualités menu horizontal de la page d'accueil)

Nouvelles de la FFAM

Bureau: 18 octobre 2014, CA: 29 novembre 2014

Afin d'assurer le maximum de sécurité et des délais écourtés des transactions, les associations et les membres individuels sont invités à mettre en place un système de règlements par virement sur le c/c de la FFAM
Banque 30003 Agence 03340 N° de compte : 00050562499 Clé 34
IBAN : FR76 30003 03340 00050562499 34 BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

Merci de veiller à bien préciser l'origine (identité ou sigle) et le libellé du motif du virement pour une identification correcte.

En cas de règlement par chèque se conformer aux informations fournies sur le bulletin adéquat pour le circuit

si non précisé envoyer le courrier à la trésorière

Fonds d'interventions : Payez moins d'impôts en sauvant nos moulins !

Compte tenu des besoins actuels estimés en fonction des recours à venir contre les arrêtés de classements des cours d'eau, il est nécessaire que la solidarité continue de mobiliser des fonds importants. La FFAM remercie les nombreux particuliers et toutes les associations qui ont déjà fait un versement permettant que les premiers recours puissent être déposés. www.moulinsdefrance.org/doc/Fonds.pdf Vous recevrez un reçu qui vous servira d'attestation de déductibilité du don (selon loi de finances en vigueur) tresorier@moulinsdefrance.org

Rappel: évènements à retenir

La FFAM tiendra un stand au:

Salon du Patrimoine, Carrousel du Louvre du 6 au 9 novembre 2014

Salon des maires, Palais des Congrès de Versailles du 25 au 27 novembre 2014

Les volontaires qui souhaitent assurer une permanence ces jours là seront les bienvenus.

Vous êtes priés de faire connaître vos disponibilités à secrtaire@moulinsdefrance.org

Tarifs de la revue Moulins de France

Afin de tenir Compte de l'augmentation des frais de routage, les tarifs de la revue ont été fixés par le dernier Conseil d'administration de la manière suivante :

Cotisations : Adhérents : 20 euros ; Non-membres: 33 euros ; Membres individuels : 32 euros

Prix au numéro: 9 euros hors frais postaux, 12 euros, port inclu

Actualité juridique

Rappel du flash de septembre: « La FFAM a engagé un recours devant le Conseil d'Etat, pour l'annulation du décret n°2014-750 du 1^{er} juillet qui harmonise la procédure d'autorisation des installations hydroélectriques avec celle des installations, ouvrages, travaux et activités prévue à l'article L214-3 du Code de l'environnement. La FFAM considère que ces nouvelles dispositions réglementaires sont contraires aux principes législatifs en vigueur.»

Que stipule ce décret?

A compter du 4 juillet 2014, tout confortement, toute remise en eau et/ou toute remise en service d'un ouvrage déjà existant, bénéficiant

d'un droit fondé en titre, juridiquement réputé autorisé au titre du Code de l'Environnement et dispensé d'autorisation au titre du Code de l'Energie,

ou d'une autorisation accordée avant 1919 pour moins de 150 kw, autorisé antérieurement au titre du Code de l'environnement et du Code de l'Energie sans aucune limitation de temps, doit désormais donner lieu à une procédure de «porter à la connaissance» du Préfet qui dispose dès lors de la faculté, soit de reconnaître l'existence du droit fondé en titre ou de l'autorisation ancienne, soit de considérer que ces droits d'usage ont disparu, soit d'en prononcer l'abrogation ou la modification...

Ce «porter à connaissance» étant prescrit sous la sanction pénale d'une contravention de la 5^e classe.

Quel est le contenu du recours de la FFAM?

Les moulins et usines hydrauliques bénéficiant, soit d'un droit fondé en titre à l'usage de l'eau, soit d'une autorisation administrative délivrée antérieurement à 1919 et pour une puissance administrative inférieure à 150 kw, étant des ouvrages déjà autorisés ou réputés autorisés au titre tant du Code de l'Environnement que du Code de l'Énergie, l'administration ne peut en aucun cas prétendre soumettre systématiquement-sans autre considération- leur confortement, leur remise en eau ou en exploitation après période de chômage à une quelconque autorisation administrative nouvelle. Une telle disposition est contraire à la loi qui répute ces ouvrages déjà autorisés et par conséquent en situation administrative régulière.

Actualité politique et administrative.

Les nouveaux comités de bassin ont été installés. Ils adopteront dans les mois à venir les projets de SDAGE pour 2016-2021 dans le cadre d'une politique de reconquête et de gestion de la ressource en eau, en quantité et en qualité.

Dans une communication en conseil des ministres, la Ministre de l'Écologie et du Développement durable et de l'Énergie, Ségolène Royal, a annoncé un changement de priorité : dans le cadre de sa politique de l'eau, le traitement des pollutions de toutes natures (nitrates, pesticides et micropolluants) est aujourd'hui en première place de ses préoccupations, la continuité écologique des cours d'eau ayant été reléguée au troisième rang de ses priorités. Des instructions ont été données en ce sens aux préfets coordonnateurs de bassin, aux directeurs régionaux de l'environnement, aux présidents des conseils d'administration et aux directeurs des agences de l'eau.

La tenue d'un colloque le 21 octobre 2014 célébrant les 50 ans de la loi sur l'eau et abordant les nouveaux défis de la politique de l'eau sera l'occasion de faire entendre la voix de la FFAM.

Publications

Nouvel ouvrage de Jean Bruggeman sur **“Les moulins de l'arrondissement de Cambrai”**.

Ouvrage de 584 pages qui relate l'histoire de tous les moulins de cet arrondissement. La parution est prévue pour la mi décembre. Il sera vendu en souscription au prix de 75 €. Prix valable jusqu'au 1^{er} décembre 2014. Après cette date, son prix sera de 85 €. Tirage limité à 200 exemplaires.

Le lien vers le bulletin de souscription <http://asso.nordnet.fr/aramnord/souscription-tome-cambresis.pdf>

Le lobby de l'eau, Marc Laimé, François Bourin Editions, 408 pages, 26 euros

Le dernier livre de Marc Laimé s'attaque au lobby qui a fait main basse sur la gestion de l'eau en France, un marché qui génère vingt-trois milliards d'euros chaque année. « le résultat de l'action du lobby de l'eau est que la politique de l'eau se décide en France au ministère de l'Agriculture et non pas à celui de l'Écologie », se désole-t-il.

La France a été de nouveau condamnée par la justice européenne à cause de son incapacité à améliorer la qualité de ses eaux. C'est la cinquième condamnation ! Une situation dont est responsable le “lobby de l'eau” omniprésent.

Qui sont les membres de ce lobby ? Une petite centaine de personnes, hommes politiques, hauts-fonctionnaires, associatifs, représentants de l'agriculture, de l'industrie et de l'énergie et des grands organismes de recherche spécialisés, installés à l'intérieur du système et omniprésents.

« Le lobby a fait systématiquement obstacle à toute mesure pouvant s'apparenter à une remise en cause non seulement de la politique de l'eau mais surtout des politiques agricoles qui sont un désastre pour la qualité de l'eau »

Retracer des généalogies de meuniers, par Myriam Provence.

Les meuniers étaient nombreux autrefois et exerçaient leur métier de père en fils. Il existe dans les archives départementales de nombreux documents sur ce métier particulier. Par exemple des documents fiscaux sur les meuniers et sur les taxes à payer sous l'Ancien Régime pour l'utilisation des cours d'eau, qui permettent de remonter l'arbre généalogique plus de deux siècles parfois après l'arrêt des registres paroissiaux. Il existe aussi des documents précis sur le moulin lui-même, parce qu'il est en général isolé, bien identifié, qu'il s'agisse d'un moulin à eau ou d'un moulin-à-vent. Son histoire peut être retrouvée et, par là même, celle de ses occupants. Ce guide vous permettra donc de découvrir tous les détails concernant la vie quotidienne et l'ascendance de vos ancêtres meuniers.

Editions Archives & Culture. www.archivesetculture.fr/livre-archives-et-culture-genealogie-retracer-des-genealogies-de-meuniers-429.html

ISBN 978-2-35077-191-5. 64 pages, broché, 100 illustrations couleur. Septembre 2014. Prix 10 € + port 3 € (France métropolitaine – Autres nous consulter)

A commander à la FFAM, par courrier accompagné du règlement correspondant adressé à Annie Bouchard route d'Avenay cidex 22 – 14210 Evreux

Meuniers et meunières il y a 100 ans en cartes postales, de Jean-Pierre Azéma.

Depuis près de 1 200 ans, l'Europe a inventé le métier de meunier. Celui-ci a marqué à jamais l'identité européenne. Au fil des siècles, moulin et meunier ont servi l'économie et l'alimentation quotidienne des hommes. Ce livre présente la plus belle et la plus complète collection de documents, majoritairement photographiques, sur les meuniers et meunières, en France et dans le monde. Ils sont ici présentés dans les différents lieux qu'ils occupaient il y a un siècle... Ni bourgeois, ni nobles, ni paysans, ils appartiennent à un milieu social spécifique, ne se mariant majoritairement qu'entre eux. Ce couple mythique a su pendant ces 12 siècles, occuper un des espaces centraux de l'organisation sociale, économique et spatiale de notre continent européen. Notre imaginaire collectif ne les a pas oubliés. Pourtant en 2014 il reste moins de 500 meuniers contre près de 100 000 au début du XIXe siècle.

Octobre 2014. ISBN 978-2-36459-070-0. Format 29 x 24 cm. Relié, dos carré. 160 pages. Prix public 35 €. Editions Delattre, Patrimoines et Médias, 54 rue du Franc-Marché 60210 Grandvilliers, Tél 03 44 467133. www.editionsdelattre.fr/il-y-a-100-ans-en-cartes-postales-anciennes/2015-meuniers-et-meunieres-il-y-a-100-ans-en-cartes-postales-9782364590700.html

Journées archéologiques de Haute-Normandie 2013. Presses universitaires de Rouen et du Havre, Collections. Juin 2014. ISBN 979-10-240-0145-6. Prix 31 €. 230 p. format 21 x 27. Chaque année, les journées archéologiques de Haute-Normandie permettent la rencontre des différents acteurs de la recherche régionale, qu'ils soient professionnels ou bénévoles, et la restitution au public des récents travaux et opérations de terrain. Organisées par le ministère de la Culture et de la Communication – Direction régionale des Affaires culturelles de Haute-Normandie, service régional de l'archéologie, et le Centre de recherches archéologiques de Haute-Normandie (CRAHN), elles se sont déroulées les 24 et 25 mai 2013. Une vingtaine de contributions constituent ce volume, dont celle de Patrick Sorel "Essai d'interprétation des moulins à eau de Villequier (Seine-Maritime)".

Manifestations en région

17e Congrès international des musées d'agriculture. CIMA XVII

au Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (**MuCEM**)

à **Marseille**, 5-7 novembre 2014

Le 17e CIMA est organisé conjointement par l'AIMA (association internationale des musées d'agriculture), l'AFMA (Fédération Française des Musées d'Agriculture et du patrimoine rural) et le MuCEM (Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée). Le thème principal en est : « Collections de l'agriculture : nouvelles dynamiques ».

Bernard Romagnan présentera jeudi 6 novembre la communication de la FFAM : « Les Moulins facteurs du nouveau musée, Les moulins 3e patrimoine bâti de France peuvent alimenter le nouveau musée par leur histoire, leur technique et leur potentiel énergétique. »

Programme détaillé, modalités d'inscription et de participation sur www.afma.asso.fr. Contact : CIMA 17- AIMA c/o AFMA 15 rue Convention 75015 Paris. Courriel: 17cima@gmail.com

www.moulinsdefrance.org/doc/CIMA17_FR2014.pdf

Restauration des milieux aquatiques, rencontre sur l'évolution des pratiques et des acteurs.

.Le 20 novembre 2014 à Tours, l'agence de l'eau organise une rencontre destinée aux différents acteurs du bassin Loire-Bretagne et d'ailleurs, élus et techniciens qui interviennent dans le domaine des cours d'eau et des zones humides. Ce sera l'occasion de faire un état des lieux de l'évolution des pratiques sous l'impulsion de la réglementation et du contexte sociétal et d'aborder également les difficultés parfois rencontrées sur le terrain et les grands défis pour e sera l'occasion de faire un état des lieux de l'évolution des pratiques sous l'impulsion de la réglementation et du contexte sociétal et d'aborder également les difficultés parfois rencontrées sur le terrain et les grands défis pour demain.

www.eau-loire-bretagne.fr/les_rendez-vous_de_leau/les_rencontres/prochaines_rencontres#20nov

Infos utiles.

Le site de l'association des moulins des Landes a été réactualisé et mis en ligne :

www.moulinsdeslandes.com.